UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CFVU 13062017-01

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DANS SA SEANCE DU 13 JUIN 2017

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 30 membres étaient présents ou représentés sur les 41 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré, à savoir :

  - 30 voix favorables
  - … voix défavorables
  - … membres ne prennent pas part au vote
  - … abstentions

décide d'adopter, pour l'année universitaire 2017-2018, les arrêtés d'examen de l'UFR Droit et Science Politique suivants :

1. Mesures transitoires pour le Master 1 Droit Privé
2. Création du Master 1 Administration et liquidation des entreprises en difficulté
3. Modification de l'arrêté d'examen du Collège Supérieur de Droit

Toulouse, le 15 juin 2017

La Présidente de l'université,

Corinne MASCALA

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr